

ASAC Fellows – Roles and Responsibilities

1 Introduction

- 1.1 The purpose of this document is to provide some basic information about ASAC Fellows, to clarify the role and responsibilities of Fellows within the ASAC community and to outline a process and criteria for nomination and selection.

2 Background

- 2.1 ASAC Fellows are ASAC members with a distinguished record in research. They are appointed by the ASAC Board for three years and are eligible for re-appointment for another three years. The primary role of the ASAC Fellows is to mentor current members who are early career researchers, especially doctoral students, in developing their career and research profile. The primary vehicle for such mentoring activity is the doctoral consortiums held during the annual ASAC conference. ASAC Fellows are not meant to replace, but rather to complement, the role of the formal supervisor within the student researcher's own institution. ASAC Fellows are expected to assume their responsibilities at their own expense, and are not eligible for any stipend or reimbursement of expenses from ASAC.

3 Selection Criteria

- 3.1 Under normal circumstances ASAC Fellows are expected to be active members of ASAC, contributing to activities such as the annual conference, member events, chairing divisional sessions and organising symposiums.
- 3.2 The main criteria for Fellow nomination are (a) recognition beyond the nominee's own institution of a substantial and original contribution over at least 10 years to a field of administrative sciences and/or one or more of its sub-disciplines, by developing new insights, new methods, new practices or substantial empirical achievements, and (b) recognition as having made a significant contribution to the development of emerging scholars in the field in their own institution and within the ASAC community more generally. Typically such contribution will include research degree supervision, examination and high quality mentoring.
- 3.3 In relation to these criteria, the ASAC Board pays particular attention to evidence of recognition, impact of scholarship, honorary awards, international recognition, recognition from the user community, prestigious awards, prizes, successful research grant awards, and successful research degree management and supervision.

4 The Nomination Process

- 4.1 Nominations for ASAC Fellowships are made to the ASAC President (or designate) by existing Fellows, members of the Board, or individual members. Nominations will include a current curriculum vitae and a one-page written case from the nominator that refers to the criteria outlined in Section 3 above. A sub-committee of the Board consisting of the ASAC President, Past-President and Editor-in-Chief of CJAS will decide if there is a prima facie case for Fellowship in terms of the criteria listed under Section 3 above. If this case is made, a recommendation is made to the full Board which will reach a final decision.

5 Doctoral Consortiums

- 5.1 Doctoral consortiums are typically held in May or June in conjunction with the annual ASAC conference. Other regional doctoral/member activities may be scheduled from time to time.
- 5.2 Typically doctoral consortiums will involve presentations from ASAC Fellows on topics of interest to doctoral students and presentations from and feedback sessions to doctoral students on their research.

6 The Expectations of ASAC Fellows in Relation to Doctoral Students and Early Career Management Researchers

It is expected that ASAC Fellows will:

- 6.1 Support ASAC representatives in planning, running and promoting doctoral development activities.
- 6.2 Present in at least one workshop annually on topics of interest to doctoral students.
- 6.3 Provide constructive advice and feedback to doctoral workshop participants on the structuring of their research, on operational aspects of the investigation, and the presentation of findings and thesis write up.
- 6.4 Provide mentoring and advice to students/researchers on research matters including, the preparation of grant applications as well as career planning through email, telephone and/or face-to-face contacts.
- 6.5 More generally, it is expected that Fellows will continue to make an active contribution to ASAC by attending and presenting at conferences, fostering communication among individuals and ASAC, encouraging membership and active involvement in ASAC, and promoting the benefits and the services that ASAC provides to academics and to the discipline more generally.
- 6.6 Fellows must be ASAC members during their period of tenure.

Fellows de l'ASAC – Rôles et responsabilités

1 Introduction

- 1.1 L'objectif de ce document est de fournir des informations de base à propos des fellows de l'ASAC, de clarifier les rôles et responsabilités des fellows au sein de la communauté de l'ASAC et de préciser le processus et les critères de nomination et de sélection.

2 Contexte

- 2.1 Les fellows de l'ASAC sont des membres de l'ASAC qui se distinguent par leur dossier de recherche. Ils sont nommés par le conseil d'administration de l'ASAC pour un mandat de trois ans et ils sont rééligibles pour un autre mandat de trois ans. Le rôle premier des fellows de l'ASAC est de guider les membres actuels qui sont en début de carrière en tant que chercheurs, spécialement les doctorants, pour développer leur carrière et leur profil de recherche. Le moyen principal pour cette activité de mentorat est la participation à des consortiums doctoraux tenus pendant le congrès annuel de l'ASAC. Les fellows de l'ASAC n'ont pas pour objectif de remplacer les superviseurs formels des étudiants dans leur propre institution de recherche, mais plutôt d'agir en complémentarité. Les fellows de l'ASAC doivent assumer leurs responsabilités à leurs propres frais, et ils ne sont pas éligibles pour aucune allocation, ni remboursement des dépenses de la part de l'ASAC.

3 Critères de sélection

- 3.1 En temps normal, les fellows de l'ASAC sont des membres actifs de l'ASAC qui participent aux activités telles que le congrès annuel, les événements organisés pour les membres, la présidence de séances divisionnaires et l'organisation de symposiums.
- 3.2 Les principaux critères pour être nommé en tant que fellow sont : (a) la reconnaissance, par la propre institution du candidat, de sa contribution substantielle et originale, au cours des 10 dernières années, dans un champ des sciences administratives ou d'une discipline connexe, pour le développement de nouvelles connaissances, de nouvelles méthodes, de nouvelles pratiques ou pour tout autre accomplissement empirique substantiel; et (b) la reconnaissance pour avoir apporté une contribution significative au développement de jeunes chercheurs, dans ces domaines, dans leur propre institution et au sein de la communauté de l'ASAC de manière plus générale. Typiquement, une telle contribution inclut une supervision, une évaluation et un mentorat de haute qualité dans les diplômes de recherche.
- 3.3 En relation avec ces critères, le conseil d'administration de l'ASAC porte une attention particulière à l'attestation de reconnaissance, l'impact des travaux de recherche, les prix honorifiques, la reconnaissance internationale, la reconnaissance par les pairs, les prix prestigieux, les bourses d'excellence en recherche et la qualité de gestion et de supervision des diplômes de recherche.

4 Processus de nomination

- 4.1 Les propositions de nomination des fellows de l'ASAC sont communiquées au président de l'ASAC (ou son désigné) par les fellows actuels, les membres du conseil d'administration ou les membres individuels. Les propositions doivent inclure le curriculum vitae à jour et une page rédigée par la personne qui présente le candidat,

laquelle aborde les critères mentionnés à la section 3 du présent document. Un sous-comité du conseil d'administration composé du président de l'ASAC, de l'ancien président et de l'éditeur en chef de la RCSA décide, à prime abord, si un candidat se démarque relativement aux critères cités à la section 3. Si c'est le cas, une recommandation est faite à l'ensemble du conseil d'administration, lequel prend une décision finale.

5 Consortiums doctoraux

- 5.1 Les consortiums doctoraux sont habituellement tenus en mai ou juin, en conjonction avec le congrès annuel de l'ASAC. D'autres activités régionales pour les doctorants ou les membres peuvent être planifiées de temps à autre.
- 5.2 Les consortiums doctoraux doivent habituellement inclure des présentations des fellows de l'ASAC qui portent sur des sujets d'intérêt pour les doctorants, ainsi que des présentations d'étudiants et des séances de rétroaction en lien avec les projets de recherche de ces derniers.

6 Attentes à l'égard des fellows de l'ASAC relativement aux doctorants et aux chercheurs en début de carrière

Les attentes à l'égard des fellows de l'ASAC sont les suivantes :

- 6.1 Soutenir les représentants de l'ASAC dans la planification, l'exécution et la promotion des activités de développement doctorales.
- 6.2 Présenter dans au moins un atelier annuellement sur un thème d'intérêt pour les doctorants.
- 6.3 Fournir des conseils constructifs et de la rétroaction aux étudiants qui participent à un atelier doctoral au sujet de la structure de leur recherche, des aspects opérationnels de leur étude et de la présentation et de la rédaction de leurs résultats de recherche et de leur thèse.
- 6.4 Offrir du mentorat et fournir des conseils aux étudiants et aux chercheurs à propos de leurs recherches, incluant la préparation de demandes de subventions et la planification de carrière, soit par courriel, téléphone ou contacts face à face.
- 6.5 Plus généralement, il est attendu que les fellows continuent à s'impliquer activement dans les activités de l'ASAC en assistant aux congrès et en y offrant des présentations, en favorisant les communications entre les individus et l'ASAC, en encourageant l'adhésion et une participation active à l'ASAC, en promouvant les services et les bénéfices offerts par l'ASAC auprès des universitaires et des gens intéressés par la discipline de manière plus générale.
- 6.6 Les fellows doivent être membres de l'ASAC pendant leur mandat.